



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 14/11/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Révision loyer PMI 2024

Délibération n° 24 11 01

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi six novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Monique Giraud-Lazzari, Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Serge Castan, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia.

Madame Germaine Millo a été nommée secrétaire de séance.

Considérant que, par délibération n°12 11 01 du 28 novembre 2012, le bureau a autorisé le Président à signer une convention avec le Département des Alpes-Maritimes concernant la mise à disposition de locaux communautaires situés dans le bâtiment de la crèche « *La Petite Loco* » de L'Escarène afin d'accueillir la Protection maternelle infantile (PMI),

Considérant que cette convention prévoit que le loyer annuel initial (6 000,00 €) ainsi que le remboursement annuel des frais de ménage (2 525,00 €) soient révisés chaque année sur la base des indices INSEE du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation et des prix à la consommation hors tabac,

Vu l'évolution desdits indices INSEE à la date de la présente délibération.

Sur la base du calcul annexé à la présente délibération, Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président chargé des finances propose d'arrêter le montant du loyer pour l'année 2024 à 8 076,92 € et les frais de ménage à 3 030,25 €, soit un total de 11 107,18 €.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Arrête** le montant du loyer 2024 des locaux communautaires mis à disposition de la PMI à 8 076,92 € et les frais de ménage à 3 030,25 €, soit un total de 11 107,18 €.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25

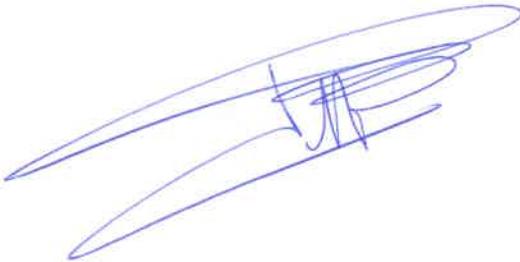
Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Christine Beille-Tourscher, Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo.

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
G. MILLO**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



55 bis RD 2204
06440 BLAUSAS

AR Prefecture

006-240600593-20241112-CC241101-DE
Reçu le 13/11/2024Calcul révision loyer PMI pour 2024

Quoi	Montant	Indice de révision	Indice de base		Indice révisé (dernier indice publié)		Coefficient de révision	Montants révisés
Loyer	6 000,00 €	Indice national du coût de la construction	4ème trimestre 2011	1638	2ème trimestre 2024	2205	1,346	8 076,92 €
Charges (ménage, produits d'entretien)	2 525,00 €	<i>Indice des prix à la consommation hors tabac</i>	<i>décembre 2011</i>	<i>123,51</i>				
		Indice des prix à la consommation hors tabac	L'indice des prix à la consommation est publié en base 100 depuis 2015	100	sept-23	120,01	1,200	3 030,25 €
Loyer total initial	8 525,00 €						Loyer total révisé	11 107,18 €